

Présents : Mme BARNOUIN Karina, Messieurs RAINERI Gérard, BOLLE Erick, MARCHWACKI Éric, DUTFOY Guillaume, COLIN Hubert.
Excusés : M. ABELY Michel donne pouvoir à Mme Barnouin,
M. REYNAUD Yohan donne pouvoir à M. Dutfoy,
M. MORALES David donne pouvoir à M. Raineri

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H20.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

1/ Demande de subvention : fonds de concours : théâtre de verdure + avenant :

Le pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Vaison Ventoux, approuvé le 28 juin 2021, pose pour principe, une communauté solidaire et équitable. Dès 2021, un fonds de concours d'investissement pour toutes les communes a été mis en place. La commune a pu bénéficier de ce fonds à hauteur de 14 000€ pour l'acquisition d'un terrain. Cette année, chaque commune dispose d'un montant de forfaitaire de 5 000€ + 500€ de part variable par tranche de 100 habitants soit 7 000€ pour le village. Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de fonds de concours pour le théâtre de verdure qui répond à un projet à vocation territoriale. Voté à l'unanimité.

Avenant n°1 : Terrassement, évacuation des matériaux impropres, fourniture et pose d'un géotextile, matériaux de remblais, fourniture et mise en œuvre de clavicelle et pour une finition soignée des madriers délimiteront l'espace. Devis de l'entreprise TEYSSIER Père et Fils : 9 430€ HT
Voté à l'unanimité

2/ Espace Rémy BARNIER : avenant N°1 avenant paysagiste :

Afin d'enjoliver le site, il convient de planter des arbres supplémentaires, à savoir :
Olivier (4) et micocoulier (2) : devis de Damien PASCAL Paysagiste : 3 000 € H.T

Voté à l'unanimité

3/ Validation du nom de la voie publique Rue M. GOURRET Augustin :

M. le Maire nous informe qu'à l'issue de la consultation des villageois concernant le choix du nom de la nouvelle voie publique, la majorité des réponses s'est prononcée en faveur de M. GOURRET Augustin, instituteur du village et combattant de 1914/1918, mort pour la France. Le conseil valide ce choix. Voté à l'unanimité.

4/ Validation sens de circulation centre bourg et demande subvention au titre des amendes de police :

M. le Maire nous présente le croquis de l'agence routière départementale : la rue Gourret serait en sens unique dans la descente, limite de vitesse à 30 km/h du rond-point de la chapelle au début du parking de l'école, la rue de la Magdeleine et le chemin de l'Ousière seront maintenus en double sens. L'opération comprenant la dépose des anciens panneaux et mâts, pose de la nouvelle signalisation routière verticale et horizontale, micro rabotage des passages piétons. L'agence routière fera un appel auprès des entreprises (3). Le Conseil Départemental de Vaucluse, dans le cadre des amendes de police peut soutenir ce projet à hauteur de 70% du montant HT (acquisition signalisation routière). M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention. Voté à l'unanimité

5/ Frais kilométriques élus :

M. le Maire nous informe que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils représentent la commune, hors du territoire communal et dans ce cas, ces derniers peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou le 1^{er} adjoint. Ces frais de transport sont pris en charges selon le taux d'indemnités kilométriques fixés par l'arrêté ministériel du 26 août 2008 revalorisé suivant la nouvelle législation en vigueur :

Puissance du véhicule	Jusqu'à 2000 km
5 CV	0.32 €
6 CV et 7 CV	0.41 €
8 CV et plus	0.45 €

Voté à l'unanimité

6/ Restaurant communal : analyse du bilan (si document transmis) :

Le bilan n'est pas encore transmis, ce point de l'ordre du jour est reporté.

7/ Inauguration aménagement paysager :

L'inauguration de l'espace paysager aura lieu le 21 mai 2025 à 17 H00.

La Préfecture de Vaucluse, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental de Vaucluse, les Maires et agents de la CC Vaison-Ventoux et du PNR Ventoux, le Syndicat d'Electricité de Vaucluse, les associations commémoratives, l'inspectrice d'académie et les enseignants, les entreprises partenaires et les villageois ont été conviés pour faire de ce moment, un instant festif.

8/ Questions diverses :

Pour information 3 devis ont été demandés à des menuisiers pour l'installation des dispositifs anti-pince-doigts aux 8 portes de l'école. L'offre la moins-disante a été retenue : Vasio Menuiserie = 1384 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.



M. le Maire, Gérard RAINERI